

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2016

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 11 novembre 2016

Le dix-sept novembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Jean-Pierre DZIOBA, Philippe CHÉNEAU, Marie-Thérèse LAINE, Guy BLANCHARD.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Rodolphe BORRÉ (pouvoir à Isabelle COUTEAU)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Blandine PERTHUY

Benoît COUTEAU accueille les Monniérois présents (membres des ComCo BAS et VEP)

Un échange en fin de séance aura lieu

01	Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2016
-----------	---

Blandine PERTHUY Acquisition des Yolais

Rectifier : Monsieur Philippe CHÉNEAU a voté contre

Après cette observation, le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016 est approuvé.

02	Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2016
-----------	---

03	SYDELA : mise à disposition du patrimoine
-----------	--

Le SYDELA gère le patrimoine d'éclairage public. La question de la récupération de la TVA est problématique. Depuis 2014 les services préfectoraux refusent de compenser la TVA, considérant que les règles ne sont pas remplies : la commune ne peut pas récupérer la TVA comme c'était le cas.

Il est proposé une convention pour mettre à disposition du SYDELA le patrimoine d'éclairage public. Il continuera à réaliser les travaux, et la participation communale se fera sur un montant HT. Le SYDELA se chargera de récupérer la TVA.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du patrimoine d'éclairage public au SYDELA

04	Demande de subvention au titre de la DETR
-----------	--

Le Conseil doit se prononcer pour solliciter une subvention au titre de la DETR attribuée par l'Etat.

Les projets doivent répondre à l'un des critères suivants :

- 1) Soutien à la construction et rénovations des écoles et équipements liés à l'école (restauration scolaire, accueil périscolaire, crèche)
- 2) Soutien aux opérations visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la sécurité des établissements recevant du public
- 3) Soutien aux travaux de voiries visant à améliorer la sécurité des personnes
- 4) Attractivité du territoire : Soutien au développement économique : opérations d'aménagement de zones d'activités – pépinières ou hôtels d'entreprise et soutien aux opérations permettant le développement ou le maintien des services au public : Maison de Services au Public, gendarmeries, maisons de santé pluriprofessionnelles (selon critères ARS)
- 5) Transition écologique : soutien aux opérations permettant la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics (anciens ou nouveaux)

Le taux de subventionnement varie entre 25 et 35 % et le montant des travaux est plafonné.

Il est proposé de présenter le projet de transfert de la halte-garderie, car on ne peut présenter qu'un seul dossier. Il est mentionné qu'un projet de transfert de la halte, a déjà été pensé dans le précédent mandat. Il est précisé qu'un dossier de subvention auprès de la CAF a été déposé. Cette demande a de forte d'aboutir en raison du classement de la commune en zone prioritaire 1. Ce classement est lié au manque de structures et de moyens de garde sur la commune.

Il est rappelé que la subvention est déjà inscrite au PPI

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de transfert de la halte-garderie.

05	Autorisation de mandatement
-----------	------------------------------------

La fin de l'année 2016 arrivant, et le vote du budget 2017 programmé en mars, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les mandats d'investissement, à hauteur maximum de 25 % des dépenses 2016

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les mandats d'investissement dans l'attente du vote du budget 2017

06	Budget communal : décision modificative
-----------	--

Des subventions ont été imputées sur un mauvais article comptable, la rectification entraînant une écriture en dépenses et en recettes il convient de faire prendre une décision modificative pour permettre cette rectification

Investissement

Dépenses

Art 1311 3 240 €

Art 1332 8 070 €

Recettes

Art 1311 3 240 €

Art 1332 8 070 €

A l'unanimité, le Conseil adopte la décision modificative du budget communal

07	Emprunts
-----------	-----------------

Présentation des projets d'emprunts à réaliser d'un montant de 627 800 € pour les travaux de transfert de la Mairie et 200 000 € pour le financement des travaux de voirie et d'acquisition foncière.

Il est rappelé que l'ancienne municipalité a contracté un emprunt de 627800€ le 28 mars 2014 avec un taux de 3.80 %, et que la commune est en négociation avec le Crédit Agricole suite à la résiliation de ce prêt. Le Crédit Agricole est fermé aux négociations. Les pénalités demandées sont exorbitantes et illégitimes. Un expert financier et un avocat nous accompagnent sur ce dossier.

627 800 €				200 000 €				
caisse épargne		crédit mutuel		crédit agricole	caisse épargne		crédit mutuel	
20 ans				20 ans	20 ans			
taux 1,06 % progressif		taux 1,40 %		taux 1,98%	taux 1,26 % progressif		taux 1,40 %	
intérêts	69 724,80	intérêts	93 079,20	intérêts	26 570,40	intérêts	29 652,80	
frais 0,20%	1 255	frais 0,20%	550		frais 0,20%	500	frais 0,20%	150
coût	70 979,80	coût	93 629,20	132 998,21	coût	27 070,40	coût	29 802,80
taux 1,05 % constant					taux 1,25 % constant			
intérêts	66 742,99				intérêts	25 312,50		
frais 0,20 %	1 255				frais 0,20 %	500		
coût	67 997,99				coût	25 812,50		
		1ère proposition					1ère proposition	
15 ans		15 ans			15 ans		15 ans	
taux 0,83 % progressif		taux 1,10 %			taux 1,03 % progressif		taux 1,10 %	
intérêts	40 541,80	intérêts	54 077,80		intérêts	16 104,40	intérêts	17 227,60
frais 0,20%	1 255	frais 0,20%	550		frais 0,20%	500	frais 0,20%	150
coût	41 796,80	coût	54 627,80		coût	16 604,40	coût	17 377,60
		deuxième proposition					deuxième proposition	
taux 0,83 % constant		taux 1,02 %			taux 1,03 % constant		taux 1,02 %	
intérêts	39 731,89	intérêts	50 049,40		intérêts	15 707,50	intérêts	15 944,20
frais 0,20 %	1 255	frais 0,20%	500		frais 0,20 %	500	frais 0,20%	150
coût	40 986,89	coût	50 549,40		coût	16 207,50	coût	16 094,20

A la majorité, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 627 800 € auprès de la Caisse d'Épargne, au taux de 0.83 % sur une durée de 15 ans.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel, au taux de 1.02 % sur une durée de 15 ans.

08	Part communale de la taxe assainissement
-----------	---

La commune de Monnières devrait changer de prestataire pour l'entretien des équipements du service assainissement.

Après des négociations avec les candidats, le montant de la taxe appelée par le prestataire baisserait par rapport à celle demandée aujourd'hui.

Contrat SAUR 2016		Pour une consommation de 76 m3
Abonnement	25,940 €	25,94 €
Taxe/m3	1,006 €	76,46 €
Part communale		
Abonnement	44,120 €	44,12 €
Taxe/m3	0,601 €	45,68 €
Agence de l'eau	0,19 €	14,44 €
Montant HT		206,63 €
TVA 10%		20,66 €
Montant TTC		227,30 €
Prix au m3		2,99 €

Il est proposé de maintenir le même coût pour l'utilisateur afin d'épargner et anticiper la réflexion sur la PFAC assez controversée. Il semble utile de vérifier que le nouveau prestataire ne va pas augmenter ses tarifs. Par ailleurs, le fait de laisser le même prix, permettra aussi de continuer les travaux d'assainissement collectif

Maintien du tarif 2016

Nouveau prestataire		Pour une consommation de 76 m3
Abonnement	25,000 €	25,00 €
Taxe/m3	0,792 €	60,19 €
Part communale		
Abonnement	44,120 €	44,12 €
Taxe/m3	0,601 €	45,68 €
Agence de l'eau	0,19 €	14,44 €
Montant HT		189,43 €
TVA 10%		18,94 €
Montant TTC		208,37 €
Prix au m3		2,74 €

Maintien du coût total pour l'administré

Nouveau prestataire		Pour une consommation de 76 m3
Abonnement	25,000 €	25,00 €
Taxe/m3	0,792 €	60,19 €
Part communale		
Abonnement	52,503 €	52,50 €
Taxe/m3	0,715 €	54,35 €
Agence de l'eau	0,19 €	14,44 €
Montant HT		206,49 €
TVA 10%		20,65 €
Montant TTC		227,14 €
Prix au m3		2,989 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la part communale d'assainissement est fixée à 52.50 € HT pour l'abonnement et 0.715 €/m3 HT.

09	Personnel communal
-----------	---------------------------

Proposition de créer un poste d'adjoint technique à raison de 17h30. Ce nouvel agent pourra renforcer le service suite à un accident d'un agent.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin de faire bénéficier Nathalie MORISSEAU d'un avancement de grade.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer ces 2 postes.

10	Désignation des voies
-----------	------------------------------

Il est décidé de voter à bulletin secret pour la désignation des voies et des salles.

Le passage qui est en bas de l'actuel Pampre d'Or pourrait être nommé « Venelle du Cheval Blanc » en référence à l'auberge du Cheval Blanc tenue par Madame et Monsieur BRANGER dans les années 60/70.

Après vote à bulletin secret : 19 voix pour ce nom.

11	Désignation des salles
-----------	-------------------------------

Proposition au Conseil de dénommer :

- La Grande salle actuelle : Espace Culturel Jehan MESCHINOT (poète 1420-1491)
- La future salle du Conseil : Salle Henri GABORIT, Maire décédé pendant son mandat, en 1966, après avoir fait un mandat comme premier adjoint.
- Le Pampre d'Or : Espace Polyvalent du Pampre d'Or, une désignation des salles interviendra ultérieurement.

Après vote à bulletin secret :

Espace culturel Jehan MESCHINOT : 19 voix pour

Salle Henri GABORIT : 13 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

Espace polyvalent Pampre d'Or : 19 voix pour

12	Questions diverses
-----------	---------------------------

Présentation des travaux des Comités Consultatifs.

ComCo ASJ (vie Associative, Sport, Jeunesse)

ComCo ASP (Affaires Sociales, Personnes âgées)

ComCo CII (Communication, Information, Internet)

ComCo Nouvelle MAIRIE

ComCo Pampre d'Or

ComCo PEC (Prospective Enfance : Conséquences)

ComCo VEP (Voirie, Eclairage Public)

ComCo TCV (Tourisme, Culture, Viticulture)

